

## **Présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif (autrefois tenu par l'ordonnateur) et au compte de gestion (autrefois tenu par le comptable).

Il est rappelé que, lors de sa séance du 27 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé la reprise par anticipation des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2024 au Budget Primitif 2025.

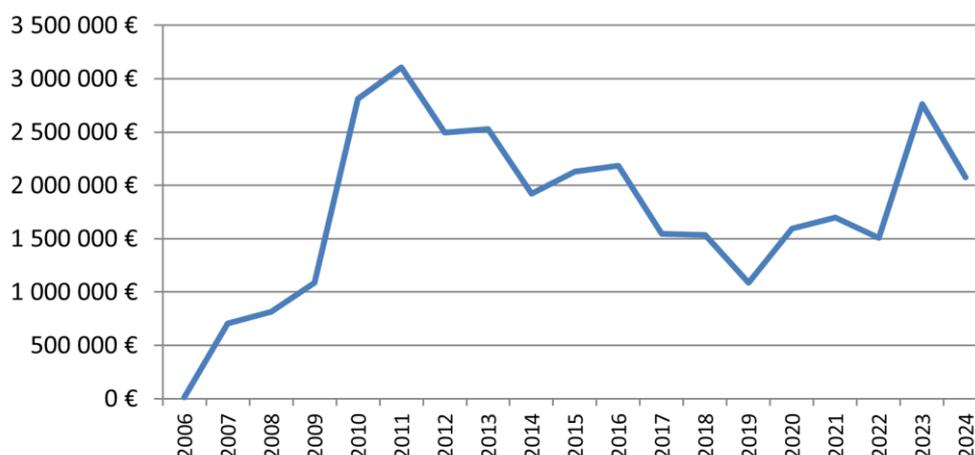
La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) prévoit depuis 2022 un vaste programme de rénovation des bâtiments existants (restauration lourde, mise aux normes, amélioration des performances énergétiques), notamment :

- la restauration de la Commanderie,
- la réhabilitation de l'immeuble sis 24 rue Zuber (ancien bâtiment des Services Techniques), pour y implanter la future Maison de la Musique,
- la rénovation des bâtiments scolaires, et notamment le groupe scolaire de l'Île-Napoléon,
- la rénovation des salles de sports, et notamment le Gymnase Saint-Jean,
- la rénovation de l'ancienne forge et de la place du marché.

### La Capacité d'Autofinancement nette (CAF)

La CAF nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement, d'une part, et les dépenses réelles de fonctionnement, augmentées de l'amortissement de la dette, d'autre part. Elle diminue, en passant de 2.763.911,35 € en 2023 à 2.072.909,64 € en 2024, l'année 2023 ayant été marquée par les transferts d'une partie des excédents des budgets « eau » du Syndicat d'Eau du Canton de HABSHEIM et de la régie de l'eau de MULHOUSE.

## **RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2024**



Le résultat de la gestion 2024, toutes sections confondues, est de :

	<b>Recette</b>	<b>Dépense</b>	<b>Résultat</b>
Section de Fonctionnement 2024	16.967.039,64	14.868.681,21	2.098.358,43
Section d'Investissement 2024	10.156.911,92	5.297.126,09	4.859.785,83
			<b>6.958.144,26</b>

Il s'explique comme suit :

- les recettes réelles de la section de fonctionnement ont été réalisées à 98.8 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués ; les charges à caractère général (fournitures et services) affichent ainsi un taux de réalisation de 69.4 %.

Des investissements programmés en 2024 ont été reportés. Les restes à réaliser sont évalués à :

- 3.956.022 € en dépenses d'investissement,
- 1.818.233 € en recettes d'investissement.

Compte tenu de ces restes à réaliser, le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à **+ 4.820.355,26 €**.

### **1. Section de Fonctionnement**

L'excédent d'exécution est de 2.098.358,43 €.

#### **1.a. Les Dépenses**

Les **charges à caractère général** (fournitures et services) s'élèvent à 3.090.550 €. Elles représentent 21,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (-2 % par rapport à l'exercice 2023).

Les **charges de personnel** s'élèvent à 7.586.724 €. Elles représentent 52,8 % des dépenses réelles de fonctionnement (+3,75 % par rapport à l'exercice 2023).

Les **contingents et participations obligatoires** (comptes 655) s'élèvent à 1.952.945 € et représentent 13,6 % des dépenses réelles de fonctionnement (+6,4 % par rapport à l'exercice 2023).

Ils se composent principalement des contributions :

- au Syndicat de Communes de l'Île-Napoléon (SCIN)..... 1.505.470 €  
dont 292.731 € au titre de l'administration générale du Syndicat (stable),  
322.610 € au titre des actions Jeunesse et Centre de Loisirs (+31.5 %, fin de la  
période dérogatoire de restitution des excédents constitués à partir de  
la participation de la CAF),  
890.129 € au titre de la voirie communale (+1 %),
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours..... 191.135 €  
soit -4,6 % par rapport à l'exercice 2023,
- aux Brigades Vertes..... 41.582 €  
soit +5,7 % par rapport à l'exercice 2023,

- au Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE)..... 199.324 €  
soit +19,8 % par rapport à l'exercice 2023.

Les **subventions** (comptes 657) s'élèvent à 933.882 € et représentent 6,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (-8,7 % par rapport à l'exercice 2023).

Elles se composent

- de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....67.500 €  
(stable),
- des subventions aux associations et aux particuliers.....866.382 €  
soit -9,3 % par rapport à l'exercice 2023 (subventions non reconduites pour des évènements propres à l'exercice 2023).

Les **charges financières** (comptes 66) s'élèvent à 153.071 €. Elles représentent 1,1 % des dépenses réelles de fonctionnement (-10,5 % par rapport à l'exercice 2023 ).

Les **versements et restitutions de fiscalités** (comptes 739) comprennent notamment :

- le versement d'une part des recettes fiscales 2024 à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne (235.234 €),
- le versement d'une part des recettes fiscales 2024 à m2A dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC / 21.716 €).
- La pénalité pour insuffisance de logements sociaux (79.820 €).

### 1.b. Les Recettes

Les **contributions directes** (compte 73111) s'élèvent à 7.413.988 € et représentent 43,8 % des recettes réelles de fonctionnement (+4,7 % par rapport à l'exercice 2023). Elles correspondent aux produits issus des taxes locales, dont les taux sont stables depuis 2007, et des compensations de l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. Il est rappelé que la Loi de Finance 2024 a revalorisé les bases locatives de +3,9%.

Les **autres impôts et taxes** (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité,...) ont rapporté 1.355.678 €, soit -9,6 % par rapport à l'exercice 2023, baisse qui s'explique par la diminution des recettes tirées des droits de mutation et des taxes sur l'électricité.

La **Communauté d'Agglomération (m2A)** verse à la Ville des Attributions de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) de 5.159.327 € (compte 7321). Elles représentent 30,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, m2A

- verse à la Ville une subvention de 166.000 € pour couvrir les charges relatives au Musée du Papier Peint (article 93314 / compte 74751),
- rembourse à la Ville les charges relatives aux bâtiments abritant les activités 'Petite-enfance' et les animations périscolaires (193.227 € / article 93338 / compte 70876),

- rembourse à la Ville les charges relatives à la Propreté Urbaine (229.938 € / article 937222 / compte 70876).

Les **allocations compensatrices** pour perte de produits fiscaux, versées par l'Etat et le Département représentent 596.438 € (+1,2 % par rapport à l'exercice 2023 / comptes 7483).

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (compte 741) diminue encore de 1,2 % pour s'établir à 258.708 €. Elle est limitée à la seule Dotation de Base et ne représente plus que 1,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

## **2. Section d'Investissement**

Hors opérations financières, le programme d'investissement a été réalisé à 39 % (23,3 % en 2023).

### **2.a. Les restes à réaliser**

Les **restes à réaliser**, c'est-à-dire les opérations non réalisées en 2024 et reportées sur le budget 2025, s'élèvent en dépenses à 3.956.022 € et représentent 32,6 % du programme d'investissement de l'exercice 2024.

Ces crédits sont détaillés dans le document 'Compte financier unique – Ville de Rixheim – Année 2024'. A l'instar des résultats, ils ont été repris dans le cadre du Budget Primitif 2025.

### **2.b. Les réalisations**

**900 – Services généraux : 1.524.915 €**, avec notamment :

- la rénovation de la Commanderie (1.298.323 €),
- le remplacement des serveurs et des PC (50.134 €),
- la création de la Maison de la Musique (76.740 €),

**901 – Sécurité : 277.875 €**, avec notamment :

- la modernisation de la vidéo protection (208.949 €),

**902 – Enseignement : 1.057.750 €**, avec notamment :

- la création d'une cour Oasis à l'école élémentaire Entremont (302.355 €),
- la rénovation des bâtiments 1 et 2 de l'école élémentaire Ile-Napoléon (639.587 €),

**903 – Culture Sports Loisirs : 1.266.793 €**, avec notamment :

- la mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint (136.577€),
- la rénovation du Gymnase Saint-Jean (751.893 €),
- la rénovation du sol de la grande salle de la Cité des Sports (128.338 €),
- le raccordement de la Cité des sports au réseau de chaleur (110.626 €),

**905 – Aménagement des territoires et habitat : 366.588 €**, avec notamment :

- l'acquisition d'une parcelle rue de l'Aérodrome (202.978 €),
- l'acquisition de deux véhicules électriques tribenne (113.400 €),

**907 – Environnement : 2.945 €**, correspondant à :

- l'acquisition d'une parcelle forestière,

**908 – Transports : 32.668 €**, correspondant à :

- des travaux d'éclairage public et de voirie,

**923 – Dettes et autres opérations financières : 495.823 €,**

**925 – Opérations patrimoniales : 35.076 €,**

**926 – Transferts entre sections : 33.276 €,**

2.C) les recettes

Les recettes de la section d'investissements proviennent de l'excédent reporté de l'exercice précédent (4.654.433 €), de l'excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement (2.935.618 €) et des subventions d'investissement (1.656.019 €).